



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la Commission régionale du patrimoine
et de l'architecture de Bretagne**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-30 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre 1^{er} ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition de la directrice régionale des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté du 21 septembre 2022 portant composition de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne est modifié de la manière suivante :

Dans la première section, les membres titulaires d'un mandat électif national ou local sont les suivants :

TITULAIRES

Guirec ARHANT
maire de Tréguier, président de la CRPA

Anne GALLO
vice-présidente du Conseil régional

Cécile PARIS
conseillère municipale de Dinan

Françoise RIOU
adjointe au maire de Saint-Lunaire

Réza SALAMI
adjoint au maire de Brest, conseiller départemental

Michel VAN PRAËT
adjoint au maire d'Audierne

SUPLÉANTS

Jean-Luc GUILLOUX
maire de Ploërdut

Ana SOHIER
conseillère régionale

Christian DAUTEL
maire de Pont-Aven

Véronique BOURBIGOT
conseillère départementale du Finistère

Olivier COJAN
conseiller municipal de Brec'h

Fabien LE GUERNEVÉ
adjoint au maire de Vannes, conseiller régional

Dans la troisième section, en qualité de représentante d'associations :

- Madame Irène de CHÂTEAU-THIERRY est membre de la Commission diocésaine d'art sacré du Morbihan.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 05 JUIL. 2023

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER